



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

**OBJET : AVENANT N°1 AU MARCHÉ DE  
MAITRISE D'OEUVRE POUR LA RENOVATION  
DU CLOS ET DU COUVERT DE L'HOTEL DE  
VILLE A VINCENNES PASSE AVEC LA SOCIETE  
2BDM**

**DÉCISION N° DM-20-134  
EN DATE DU 17 JUILLET 2020**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** le Code de la commande publique ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté n°A-20-495 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Monsieur Mathieu BEAUFRÈRE, Adjoint au Maire ;

**VU** la décision AU 19-213 en date du 7 juin 2019 de signer le marché de maîtrise d'œuvre pour la rénovation du clos et du couvert de l'Hôtel de Ville à Vincennes avec la société 2BDM (marché notifié le 17/06/2019) ;

**CONSIDÉRANT** la nécessité d'arrêter le court prévisionnel des travaux et de fixer le forfait définitif de rémunération conformément aux dispositions prévues au marché de maîtrise d'œuvre ;

**CONSIDÉRANT** la nécessité de prendre en compte la création de deux tranches distinctes de travaux ;

**D É C I D E**

**DE SIGNER** avec la société 2BDM, 60-62 rue d'Hauteville – 75010 Paris, représentée par Monsieur Christophe BATARD, Architecte en chef des monuments historiques, co-gérant le marché de maîtrise d'œuvre pour la rénovation du clos et du couvert de l'Hôtel de Ville.

Le montant de l'avenant n°1 s'élève à 21 003,34 € HT (25 204,01 € TTC).

Le forfait définitif de rémunération de maîtrise d'œuvre est de 228 978,34 € HT (207 975,00 € TTC).

L'opération initialement citée prévue en marché ordinaire est scindée comme suit :

- Tranche ferme – Façade EST – Façade NORD : 1 497 170,00 € HT  
(1 796 604,00 € TTC)
- Tranche optionnelle – Façade OUEST – Façade SUD : 1 488 220,00 € HT  
(1 737 864,00 € TTC)

**DE FAIRE FACE** à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

L'Adjoint au maire chargé des grands projets, des  
travaux de construction, d'entretien et de  
maintenance, de l'urbanisme et de l'habitat,

***Signé***

**Mathieu BEAUFRÈRE**

Accusé Réception en Préfecture :  
094-219400801-20200717-lmc1H7497H1-AR  
Date de réception en Préfecture : 17/07/2020  
Date de Publication : 17/07/2020